



HISTORIQUE :

Pendant plusieurs années chez Serca, la CFDT s'est battue pour obtenir la régularisation des cotisations AG2R. Pour cela, le syndicat de la Loire/Haute-Loire a mené une bataille juridique, allant de tribunal en cours d'appel puis cassation, investissant en divers frais d'avocats plus de 20.000 €. Grâce à cela, tous les adhérents CFDT, travaillant chez Serca, qui sont allés devant les tribunaux ont eu gain de cause.

LES ACTIONS CFDT, pour l'antériorité :

Parallèlement aux élus CFDT de l'entreprise Serca, les délégués CFDT des autres entreprises ont entrepris de recouper les données afin de voir s'il y avait également anomalie sur la répartition AG2R : courriers adressés au président de l'ARRCO, à la direction, conseils d'avocats...

A ce jour, le rendu de l'étude juridique n'affirme pas que le tribunal rendrait un jugement favorable aux salariés sur le rétroactif.

Alors, nous n'organiserons pas une action collective. Toutefois, si certains adhérents veulent tenter une action en justice, ils peuvent le faire avec l'aide de leur syndicat local.



JUGEMENT TRIBUNAL DE PRUD'HOMMES DE TOULON :

Récemment, le tribunal de prud'hommes de Toulon a débouté un salarié DCF sur sa demande de régularisation de cotisations AG2R.

LES ACTIONS CFDT, pour l'avenir :

A la demande de la CFDT, qui emploie aussi bien la négociation que l'action juridique, Casino a revu sa copie et, dans plusieurs entreprises du groupe (DCF, Serca, Easydis, Casino services), renégocié un accord de répartition des cotisations AG2R pour le futur. Chez Casino Cafétéria, la direction persiste encore dans l'erreur.



Toutes ces actions ont été menées par la CFDT, et seulement par elle, dans l'indifférence de toutes les autres organisations syndicales.



Méfiez-vous des coucous qui promettent des gains incertains.....
Les tribunaux ne sont pas la Française des Jeux.



La CFDT, c'est faire.